

Actualités réglementaires du réacteur n°3 de Flamanville - juillet 2026

7.8.2026 - | EDF

01/07/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison d'une différence constatée entre la règle d'essai et la programmation des essais du système de décharge à l'atmosphère.

Le 2 juin 2026, l'ingénieur sûreté détecte une différence entre la programmation des essais périodiques sur le système de décharge à l'atmosphère et la règle d'essais. Celle-ci précise que l'essai doit avoir lieu tous les 8 mois, à raison d'un train de sauvegarde* tous les 2 mois. La programmation a observé la règle des 8 mois, sans respecter l'espacement de 2 mois entre train de sauvegarde.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations, puisque le matériel est resté disponible et les essais réalisés sont satisfaisants. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection le 1er juillet 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

** L'EPR dispose de 4 ensembles de matériels de sauvegarde indépendants et redondants appelés « train de sauvegarde ».*

08/07/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison de défauts de fiabilité des installations de climatisation de la station de pompage

Le 30 juin 2026, les équipes de Flamanville 3 ont constaté l'indisponibilité des équipements de climatisation de la station de pompage lors d'un épisode de fortes chaleurs. Des analyses approfondies ont été menées et ont démontré que les températures réellement observées dans les locaux de la station de pompage sont restées très inférieures aux limites prises en compte pour la sûreté de l'installation et que les exigences pour l'exploitation ont été respectées.

Cet événement n'a entraîné aucune conséquence sur la sûreté des installations, puisque les températures des locaux concernés sont restées dans les marges prévues par les études de sûreté. Des actions ont néanmoins été engagées pour améliorer la fiabilité des équipements de climatisation. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 8 juillet 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

08/07/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison de l'amorçage du repli intempestif du réacteur

Le 19 mars 2026, lors d'un diagnostic sur un capteur de température du circuit primaire, trois capteurs participant aux protections du réacteur deviennent indisponibles. En application des règles générales d'exploitation, les opérateurs commencent les opérations de mise à l'arrêt du réacteur. Cependant, une analyse de la situation en parallèle permet d'identifier que l'indisponibilité simultanée de ces trois capteurs n'affectent pas la même fonction de protection : l'arrêt du réacteur n'était donc pas nécessaire. Il est interrompu 15 minutes plus tard.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur la sûreté des installations. La direction de la

centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection le 8 juillet 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

17/07/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) suite à un arrêt manuel du réacteur lors d'une opération d'arrêt de réacteur pour opération de maintenance

Jeudi 16 juillet 2026, à 15h32, les équipes de l'unité n°3 de la centrale de Flamanville procèdent à une baisse de charge dans le cadre de la mise à l'arrêt du réacteur afin de réaliser des contrôles complémentaires sur des groupes motopompes primaires. Cette mise à l'arrêt suit un programme de baisse de charge, rendue possible par l'insertion contrôlée des grappes de commande dans le cœur du réacteur. Un blocage des grappes se produit à 18h37. En application des procédures, les équipes procèdent à un arrêt manuel du réacteur, permettant la chute immédiate et complète des grappes de commande.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations ni sur l'environnement. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection le 17 juillet 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/actualites-reglementaires-du-reacteur-ndeg3-de-flamanville-juillet-2026>